

Élevages bovins, ovins et caprins : revalorisation du montant des aides 2025



© 2026 Les Echos Publishing

Provisoirement fixés par des arrêtés précédents, les montants des aides bovines, ovines et caprines ont été ajustés à la hausse pour la campagne 2025.

Aides bovines

Ainsi, dans les départements métropolitains hors Corse, le montant 2025 de l'aide aux bovins de plus de 16 mois est finalement fixé à 104,85 € par unité de gros bétail pour le montant supérieur (107,01 € en 2024) et à 57,05 € pour le montant de base (58,37 € en 2024).

En Corse, ces montants sont respectivement de 101,67 € et de 50 € pour 2025.

L'aide aux veaux sous la mère et aux veaux issus de l'agriculture biologique s'établit, quant à elle, à 66,94 € en 2025 (68,70 € en 2024).

Aides ovines et caprines

Dans les départements métropolitains hors Corse, le montant 2025 de l'aide ovine de base est fixé à 21,56 € par brebis (22 € en 2024). La majoration à l'aide ovine de base accordée

aux 500 premières brebis primées reste fixée à 2 € (même montant en 2024) tandis que le montant de l'aide ovine complémentaire pour les élevages ovins détenus par de nouveaux producteurs est porté à 6,57 € (6 € en 2024).

S'agissant de l'aide caprine, son montant pour la campagne 2025 s'établit à 15,64 € par animal (14,56 € en 2024).

Enfin, en Corse, les montants de l'aide aux petits ruminants pour 2025 sont les suivants :

– pour les femelles ovines, 25 € par animal pour le montant de base (25,05 € en 2024) et 50 € pour le montant supérieur (50,09 € en 2024) ;

– pour les femelles caprines, 17,36 € par animal pour le montant de base (17,42 € en 2024) et 34,72 € pour le montant supérieur (34,58 € en 2024).

[Arrêté du 4 juin 2026, JO du 12 \(aide aux bovins de plus de 16 mois en Corse\)](#)

[Arrêté du 5 juin 2026, JO du 12 \(aide aux petits ruminants en Corse\)](#)

[Arrêté du 4 juin, 2026, JO du 12 \(aide aux bovins de plus de 16 mois en métropole\)](#)

[Arrêté du 5 juin 2026, JO du 12 \(aide aux veaux sous la mère\)](#)

[Arrêté du 5 juin 2026, JO du 12 \(aides ovines et caprines\)](#)

© 2026 Les Echos Publishing